

Demande de renseignements (DDR)

Titre : Site de démonstration des technologies de soins de santé à distance

1. OBJECTIF DE LA DDR

L'Agence spatiale canadienne (ASC) évalue l'intérêt et la capacité des organisations canadiennes à établir **des sites de démonstration pour l'évaluation des technologies des soins de santé**.

Ces technologies seront :

- pertinentes **pour les missions d'exploration de l'espace lointain** tout en apportant des avantages simultanés pour les communautés éloignées sur Terre;
- utilisées et améliorées sur Terre afin de préparer les produits pour l'application spatiale.

Le site de démonstration représente une composante du processus d'innovation de l'Initiative Nouveaux horizons en santé de l'ASC, ou chaîne pour les nouvelles technologies. Cette chaîne d'innovation guidera le développement des technologies, fournira un retour d'information aux développeurs des technologies, mesurera les progrès des produits livrables et validera les produits dans des conditions analogues. La capacité à fournir des tests normalisés et rigoureux à différents stades du développement constituera l'une des caractéristiques de cette chaîne d'innovation.

Aux fins du présent document, veuillez prendre note des définitions suivantes :

- Technologie de soins de santé à distance : Innovation visant à surmonter les obstacles rencontrés par les communautés éloignées.
- Communauté éloignée : Une communauté située à cinq heures ou plus des services hospitaliers tertiaires par transport terrestre, ou une communauté accessible uniquement par transport aérien.

L'équipe chargée de l'INHS recherchera des collaborateurs/entrepreneurs pour aider à la mise en place de capacités de démonstration et d'essai afin de soutenir l'innovation dans le secteur des soins de santé au profit des populations éloignées, que ce soit dans l'espace ou sur Terre. Ces travaux pourraient aussi inclure le développement ou l'utilisation des installations des collaborateurs pour servir de site d'essai de technologies pour la création d'un centre de démonstration. Une option pourrait consister en une première phase de démonstration et d'essai avec des collaborateurs locaux et, par la suite, plusieurs centres situés à distance. L'ASC sollicite l'avis d'organisations susceptibles d'offrir tout ou partie de ces services.

2. RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

Les répondants sont invités à consulter l'annexe B afin de fournir leurs réponses aux renseignements demandés.

Afin de faciliter l'examen des réponses, on demande aux répondants de fournir les renseignements demandés dans l'ordre selon lequel les sujets sont présentés dans le document.

L'ASC ne sera pas responsable des frais engagés pour répondre à la présente DDR.

3. CONFIDENTIALITÉ

Les répondants sont avisés que toute information soumise à l'ASC en réponse à la présente DDR peut être utilisée par l'ASC dans le cadre de la préparation d'une demande de propositions (DP) concurrentielle. Toutefois, le gouvernement n'est pas tenu de donner suite à quelque déclaration d'intérêt que ce soit ni d'en tenir compte dans aucun document connexe, notamment une DP.

Les résultats de toutes les consultations seront consignés. Les renseignements recueillis sont régis par la *Loi sur l'accès à l'information*. Les répondants doivent indiquer si les renseignements qu'ils ont fournis doivent être traités comme des renseignements confidentiels ou exclusifs. L'ASC ne divulguera aucun renseignement confidentiel ou exclusif désigné au public ou à des tiers, sauf aux experts-conseils indépendants qui pourraient participer à l'examen des réponses à une DDR.

4. RÉUNIONS DE CONSULTATION (LE CAS ÉCHÉANT)

Une fois les réponses reçues et examinées par l'ASC, les répondants pourront être invités à présenter ou à expliquer leurs réponses au cours d'une réunion ultérieure à la DDR avec des représentants du Canada, à Longueuil (Québec) ou de manière virtuelle. Une telle réunion n'entraînera l'attribution d'aucun contrat.

L'ASC ne sera pas responsable des frais engagés pour avoir assisté à la réunion.

5. ADRESSE DE LIVRAISON ET FORMAT DE RÉPONSE

Les réponses aux questions de la DDR figurant à l'annexe B doivent être envoyées par courriel à l'adresse indiquée ci-dessous. Le fichier fourni aux répondants sera un formulaire à remplir en format Adobe Portable Document Format^{MC} (PDF). Les formats de fichiers électroniques des réponses doivent être soit en format Adobe Portable Document Format^{MC} (PDF), soit dans un format lisible grâce à un des outils de la suite Microsoft Office 2016^{MC}. Il incombe aux répondants de confirmer que leurs réponses à la DDR ont été bien reçues par le Canada.

Adresse courriel pour soumettre les réponses: sandra.campanelli@asc-csa.gc.ca

6. DATE LIMITE

La date limite de soumission des réponses est : le jeudi 13 octobre, 2022

7. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Comme il ne s'agit pas d'un appel d'offres, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes de renseignements des fournisseurs ou ne distribuera pas nécessairement les réponses à tous les fournisseurs éventuels. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DDR peuvent les adresser à :

Sandra Campanelli
Agence spatiale canadienne
6767, route de l'Aéroport
Longueuil (Québec) J3Y 8Y9
Courriel : sandra.campanelli@asc-csa.gc.ca